

THEODORY Renaud

De: KNUBBEN Muriel
Envoyé: mardi 15 octobre 2019 08:45
À: THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine
Cc: MOHSSEN Faousia
Objet: TR: CC 21.10.2019 - Demande d'inscription de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour du Conseil Communal

Importance: Haute



KNUBBEN Muriel
DIRECTRICE GÉNÉRALE F.F.

Place du Marché 55 - 4800 VERVIERS
087 325 220 – interne : 7004
www.verviers.be

De : ELSEN Marc <marc.elsen41@skynet.be>
Envoyé : mardi 15 octobre 2019 01:59
À : COL - TARGNION Muriel <Muriel.TARGNION@verviers.be>; KNUBBEN Muriel <Muriel.KNUBBEN@verviers.be>
Cc : OZER Cecile <cecile.ozier@hotmail.com>
Objet : CC 21.10.2019 - Demande d'inscription de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour du Conseil Communal
Importance : Haute

Madame la Bourgmestre,
Madame la Directrice Générale,

En vertu de l'article 64 du Règlement d'Ordre Intérieur de notre Conseil Communal, le cdH demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour de la séance du Conseil du 21 octobre 2019.

Le premier sera intitulé : **INTERCOMMUNALES – ENODIA, S.C.I.R.L. – Mandature 2019-2024 – Présentation d'une candidate administratrice – Retrait de la décision du Conseil Communal en sa séance du 2 septembre 2019.**

Le dossier ENODIA occupe plus que jamais l'avant-scène médiatique et les expressions continuent à fuser de toutes parts, faites de profonds questionnements, de désarroi ou d'indignation quand ce n'est pas de sarcasmes ou de propos insultants. Les déroulements récents postérieurs à la séance du Conseil du 30 septembre 2019 posent de plus en plus de questions fondamentales qui méritent incontestablement des clarifications et des précisions. Aujourd'hui, la prise et la reconnaissance de responsabilités sont, elles aussi, à l'ordre du jour. Le Gouvernement wallon les a prises le 6 octobre dernier et cela semble également être le cas de certains Administrateurs d'ENODIA. Aux questions liées à la gouvernance publique, à l'éthique et à la prise en compte prioritaire de l'intérêt des actionnaires d'ENODIA notamment communaux et donc de la population, en ce compris la population verviétoise, s'ajoute une incompréhensible et malencontreuse confusion public-privé à laquelle a activement participé la Présidente de l'Intercommunale publique ENODIA, par ailleurs Bourgmestre de Verviers.

Nous constatons bien malheureusement que la demande adressée le lundi 23 septembre dernier par Cécile Ozer, Cheffe de groupe cdH, à la Bourgmestre, de faire convoquer une Assemblée générale d'ENODIA pour faire enfin la lumière sur cet imbroglio n'a toujours pas donné de suite. En d'autres mots, les actionnaires notamment communaux n'ont toujours eu aucun espace officiel pour demander des explications au Conseil d'administration d'ENODIA et à sa Présidente. C'est surréaliste !

Tous les regards sont aujourd'hui portés sur l'ex-Administrateur-délégué de NETHYS (privé) et sur la Présidente d'ENODIA (public) qui a très récemment présenté sa démission sous les pressions de toutes parts. Les implications sur l'image de la Ville de Verviers sont malheureusement évidentes, avec toutes les conséquences que l'on peut aisément imaginer. Il est plus que temps de retrouver de la sérénité, tant les attentes de la population sont nombreuses, tant les réponses aux défis sociaux, économiques, interculturels, environnementaux et démocratiques sont hyper urgentes. Il apparaît de façon aussi évidente que l'image clairement affaiblie de la bientôt ex-Présidente d'ENODIA, Bourgmestre de Verviers, doit l'amener à quitter dès maintenant les instances de cette Intercommunale ; ce qui lui permettra par ailleurs de se concentrer aujourd'hui sur les défis verviétois. Il y va de l'intérêt public !

Conformément au ROI du Conseil, nous joignons à cette note de synthèse un **projet de délibération** que vous trouverez ci-dessous.

PROJET DE DELIBERATION
Séance du Conseil Communal du 21 octobre 2019
Ville de Verviers

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu l'article L1122-24 Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Vu l'article 64 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal

Attendu que :

- Verviers est actionnaire de ENODIA intercommunale publique ;
- Muriel Targnion, Bourgmestre de Verviers, est la Présidente démissionnaire du Conseil d'administration de ENODIA ;
- les éléments parus dans la presse, particulièrement depuis la décision du Gouvernement Wallon, postérieure à la séance du Conseil du 30 septembre dernier, de casser les ventes des parts de NETHYS et de transmettre un dossier pénal au parquet, et les propos tenus notamment par certains administrateurs d'ENODIA, mettant clairement en cause la Présidente de l'Intercommunale, ne peuvent aucunement être niés;
- les intérêts de la Ville de Verviers pourraient être gravement menacés, tant d'un point de vue financier qu'en termes de réputation, l'image d'une Ville étant clairement et tout particulièrement liée à celle de sa Bourgmestre ;
- retrouver la sérénité est par conséquent devenu un objectif prioritaire afin d'être en mesure de répondre aux défis de la Ville de Verviers ;
- la Ville de Verviers doit être représentée dans les instances d'ENODIA et notamment au sein de son Conseil d'administration par un Mandataire communal qui ne cristallise pas toute l'attention sur un mode négatif, voire la méfiance ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE à ... (résultat du vote) de retirer sa décision prise en sa séance du 2 septembre dernier, ratifiant la désignation de Mme Muriel TARGNION, Bourgmestre-Conseillère communale, en

qualité de candidate administratrice de la Ville au Conseil d'administration de ENODIA, S.C.I.R.L.

POUR LE CONSEIL

générale, La Directrice
La Présidente,

Le second sera intitulé : INTERCOMMUNALES – ENODIA, S.C.I.R.L. – Mandature 2019-2024 – Présentation d'un candidat administrateur.

En conséquence du point précédent, et conformément aux articles visés et aux attendus, tous deux figurant dans le projet de délibération relatif à ce point, il s'agit pour notre Conseil de prendre décision quant au Mandataire qui sera présenté en tant que candidat administrateur d'ENODIA en remplacement de Madame Muriel TARGNION. Nous joignons ci-dessous le **projet de délibération** réglementairement requis.

PROJET DE DELIBERATION
Séance du Conseil Communal du 21 octobre 2019
Ville de Verviers

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu l'article L1122-24 Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Vu l'article 64 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal

Attendu que :

- Verviers est actionnaire de ENODIA intercommunale publique ;
- Muriel Targnion, Bourgmestre de Verviers, est la Présidente démissionnaire du Conseil d'administration de ENODIA ;
- les éléments parus dans la presse, particulièrement depuis la décision du Gouvernement Wallon, postérieure à la séance du Conseil du 30 septembre dernier, de casser les ventes des parts de NETHYS et de transmettre un dossier pénal au parquet, et les propos tenus notamment par certains administrateurs d'ENODIA, mettant clairement en cause la Présidente de l'Intercommunale, ne peuvent aucunement être niés;
- les intérêts de la Ville de Verviers pourraient être gravement menacés, tant d'un point de vue financier qu'en termes de réputation, l'image d'une Ville étant clairement et tout particulièrement liée à celle de sa Bourgmestre ;
- retrouver la sérénité est par conséquent devenu un objectif prioritaire afin d'être en mesure de répondre aux défis de la Ville de Verviers ;
- la Ville de Verviers doit être représentée dans les instances d'ENODIA et notamment au sein de son Conseil d'administration par un Mandataire communal qui ne cristallise pas toute l'attention sur un mode négatif, voire la méfiance ;
- le Conseil communal réuni ce 21 octobre 2019 a procédé au retrait de sa décision prise le 2 septembre 2019, présentant Madame Muriel TARGNION, Bourgmestre-Conseillère, en qualité de candidate administratrice de la Ville au Conseil d'administration d'ENODIA ;
- qu'il s'agit donc de procéder à son remplacement en cette qualité, afin d'assurer une juste représentation de la Ville ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE à ... (résultat du vote) de désigner M./Mme ... en qualité de candidat/e administrateur/trice de la Ville au Conseil d'administration de ENODIA, S.C.I.R.L.

POUR LE CONSEIL

générale,
La Directrice
La Présidente,

Nous vous remercions de votre diligence et vous assurons, Madame la Bourgmestre, Madame la Directrice Générale, de nos sentiments distingués.

Marc Elsen
Conseiller communal cdH